

# UTILISATION RESPONSABLE DE L'IA DANS LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

**Conférence sur les données du  
gouvernement du Canada** : une  
communauté des données intégrée  
pour rebâtir en mieux  
18 février 2021

Patrick McEvenue, directeur principal  
**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**

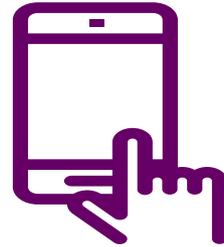
Michelle Mann, avocate générale  
**Justice Canada**

# Moteurs de changement

Plusieurs facteurs nous poussent à explorer l'utilisation accrue de données et de solutions numériques dans nos programmes d'immigration



Croissance en matière  
de demandes



Augmentation des  
attentes des clients



Promesse de  
technologies novatrices



# RÉPONSE EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET PRINCIPAL CAS D'UTILISATION

# Utiliser l'IA à l'IRCC : ce que nous avons fait

## Projet pilote



## Orientation stratégique

Automatiser une partie du processus **visa de visiteur processus de prise de décision** en se concentrant sur les demandes en ligne provenant de la Chine et de l'Inde

- » Entraîner un modèle basé à l'aide de décisions passées afin de reconnaître les **facteurs clés entrant en compte dans le processus décisionnel**
- » **Trier** automatiquement les demandes entrantes
- » Isoler les demandes **les plus simples** et les approuver automatiquement



Les approbations automatiques concernent uniquement la **recevabilité**



Les agents de visas vérifient l'**admissibilité**



Aucun refus automatique

On a aussi élaboré le **Guide de politique sur le soutien aux décisions automatisé** pour régir ce projet et les travaux futurs

### 1. Principes directeurs (annexe) portant sur :

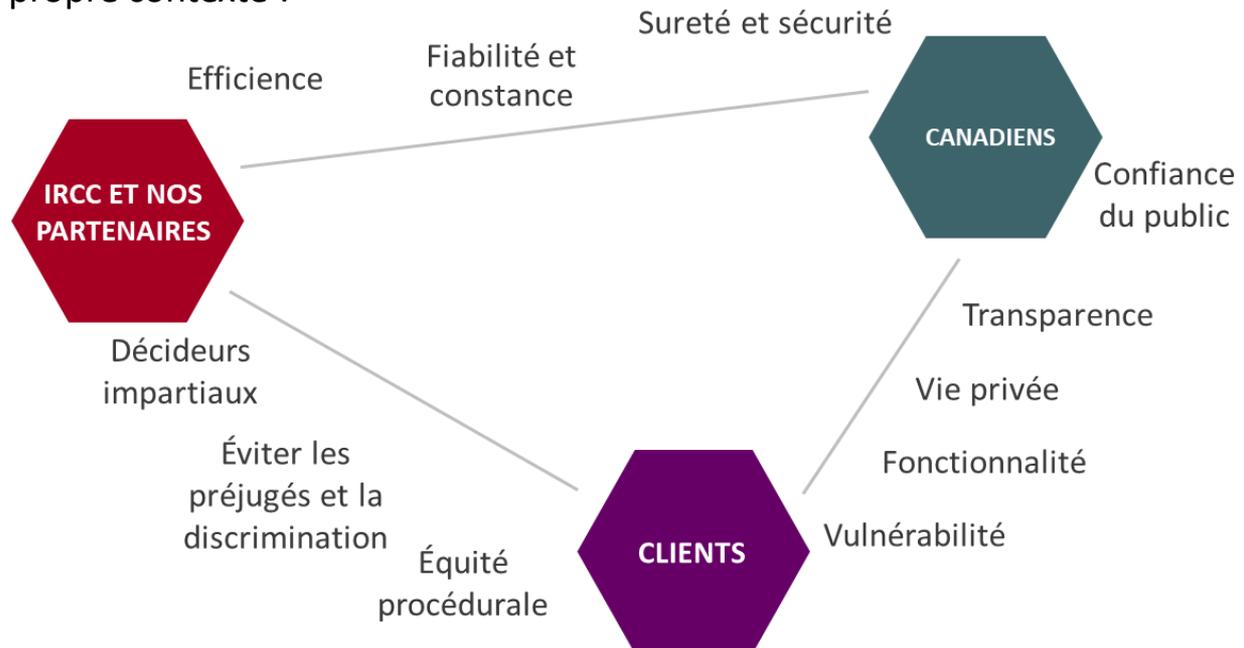
- » La conception responsable
- » La gestion des données
- » La protection de la vie privée
- » Le rôle des décideurs humains
- » La transparence et l'explicabilité
- » L'équité procédurale
- » Responsabilisation

2. **Manuel du responsable de l'automatisation** pour guider les innovateurs dans le processus pour élaborer un système de décisions automatisées

# Ce que nous avons considéré

*IRCC a investi du temps et des efforts considérables afin de pouvoir utiliser des données et des solutions numériques, comme l'IA, de manière éthique*

- » Bien que l'IA et l'automatisation soient relativement nouvelles, **elles n'ont pas été introduites dans le vide**
  - » Il existe un écosystème de contraintes politiques et d'autorités juridiques pour assurer l'utilisation responsable de ces outils (p. ex. Charte des droits et libertés, Loi sur la protection des renseignements personnels, etc.). Cependant, il y a un rôle important pour l'orientation stratégique
- » Comme la Directive du SCT est de nature très large, **IRCC a décidé d'établir ses propres principes**
  - » Axés sur l'orientation pangouvernementale, tout en tenant compte des problèmes dans notre propre contexte :



*La mise en œuvre réussie nécessite que l'on situe l'orientation stratégique vis-à-vis les structures politiques, opérationnelles et décisionnelles*

- » **Une gouvernance** qui **stimule l'innovation**, tout en faisant **preuve de prudence**
- » **Des équipes multidisciplinaires** qui rassemblent diverses compétences et considérations
  - » Des groupes interfonctionnels (gouvernance des données, protection des renseignements personnels, affaires juridiques, politiques) qui travaillent **tous ensemble dès le départ**
- » **Fonctions stratégiques** qui améliorent l'utilisation organisationnelle des mégadonnées et de l'IA
  - ↔ **Sur le plan horizontal** - pour *faciliter* l'utilisation responsable de l'IA dans l'ensemble de l'organisation
  - ↕ **Sur le plan vertical** – pour *définir* la vision et les objectifs de programmes précis

# Se tourner vers l'extérieur

- » L'automatisation et l'IA sont relativement nouvelles pour IRCC, et **nous tirons profit de la mobilisation à l'extérieur de notre organisation...**

- ... pour assurer la coordination avec les partenaires internationaux**

- Les présentations et la sensibilisation nous ont permis d'établir des liens avec des gouvernements qui expérimentent des cas d'utilisation similaires et qui font face à des défis similaires.

- ... pour faire preuve de transparence**

- Nous savons par expérience qu'IRCC bénéficie énormément d'une communication proactive quant à son utilisation des nouvelles technologies.

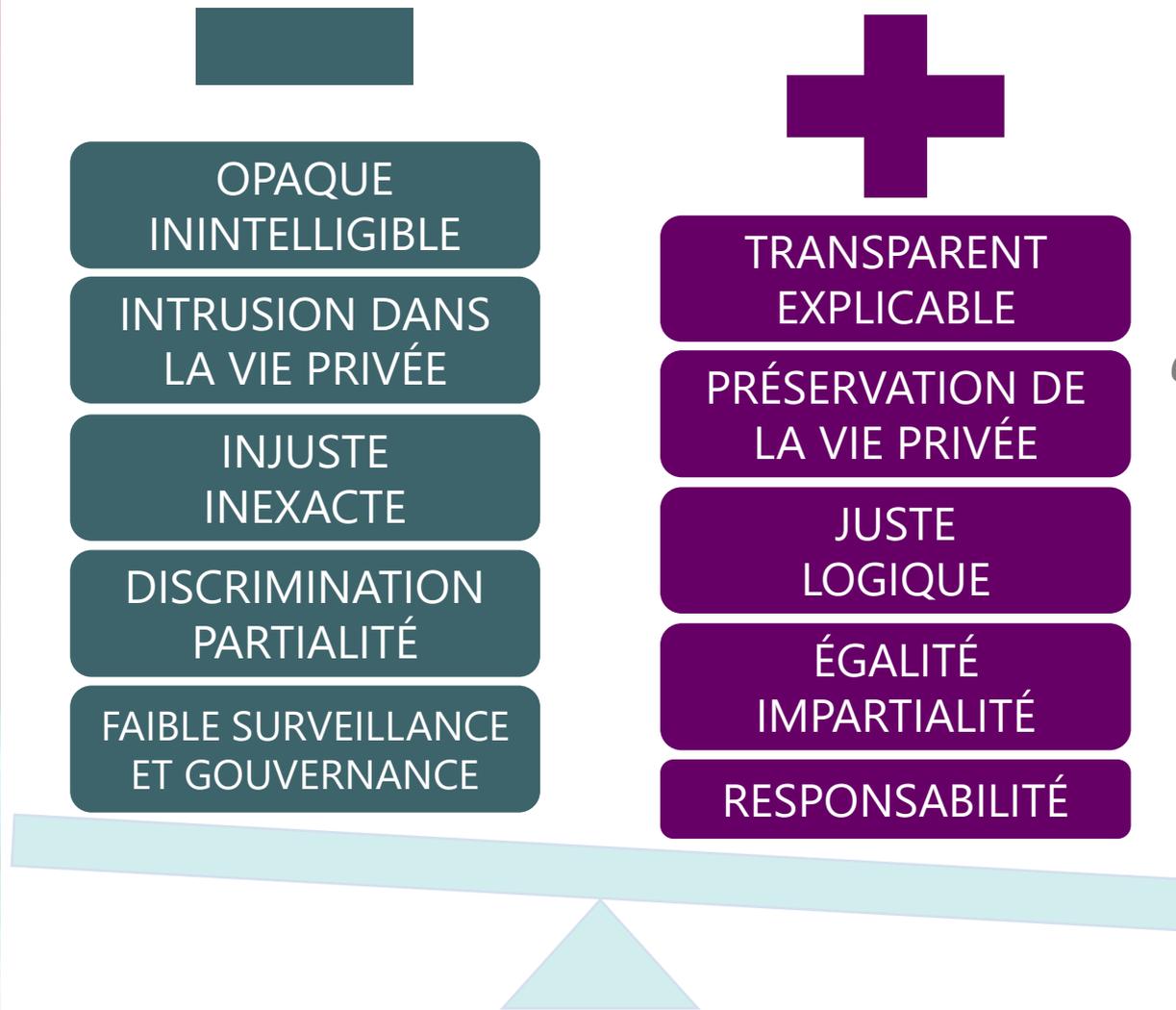
- ... pour repérer les enjeux**

- L'expertise à l'égard du gouvernement numérique et de l'utilisation responsable des technologies se trouve au sein des secteurs public, privé et de la recherche.

*L'établissement de liens avec la communauté élargie du GC, les universitaires, le milieu juridique et les organismes internationaux permet à IRCC d'explorer les enjeux et d'apprendre des autres*

**UN ACCENT SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES**

# Principales considérations éthiques



## *Quelques facteurs clés :*

- » La confiance est essentielle
- » Un manque de transparence alimentant une perception erronée quant aux questions éthiques
- » Choix de technologie
- » Choix liés à la mise en œuvre

# Mettre en correspondance l'éthique et les principes dans les cadres juridiques

## **DROIT ADMINISTRATIF**

- » équité procédurale (connaître le cas à traiter, possibilité de répondre)
- » décideur impartial
- » décisions intelligibles et justifiées

## **LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

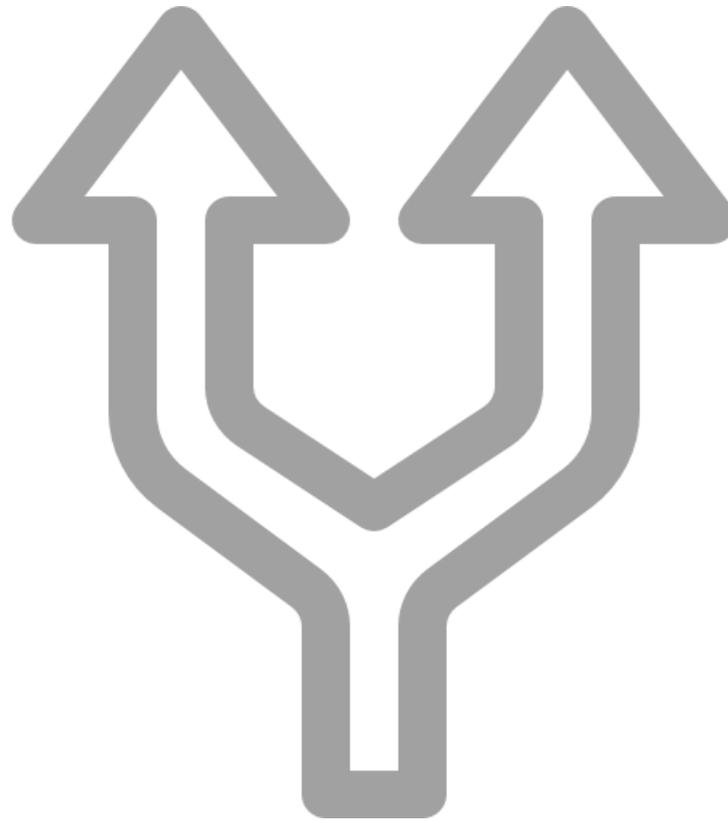
- » collecte, utilisation et divulgation minimales
- » aviser la personne

## **DROIT RELATIF AUX DROITS DE LA PERSONNE**

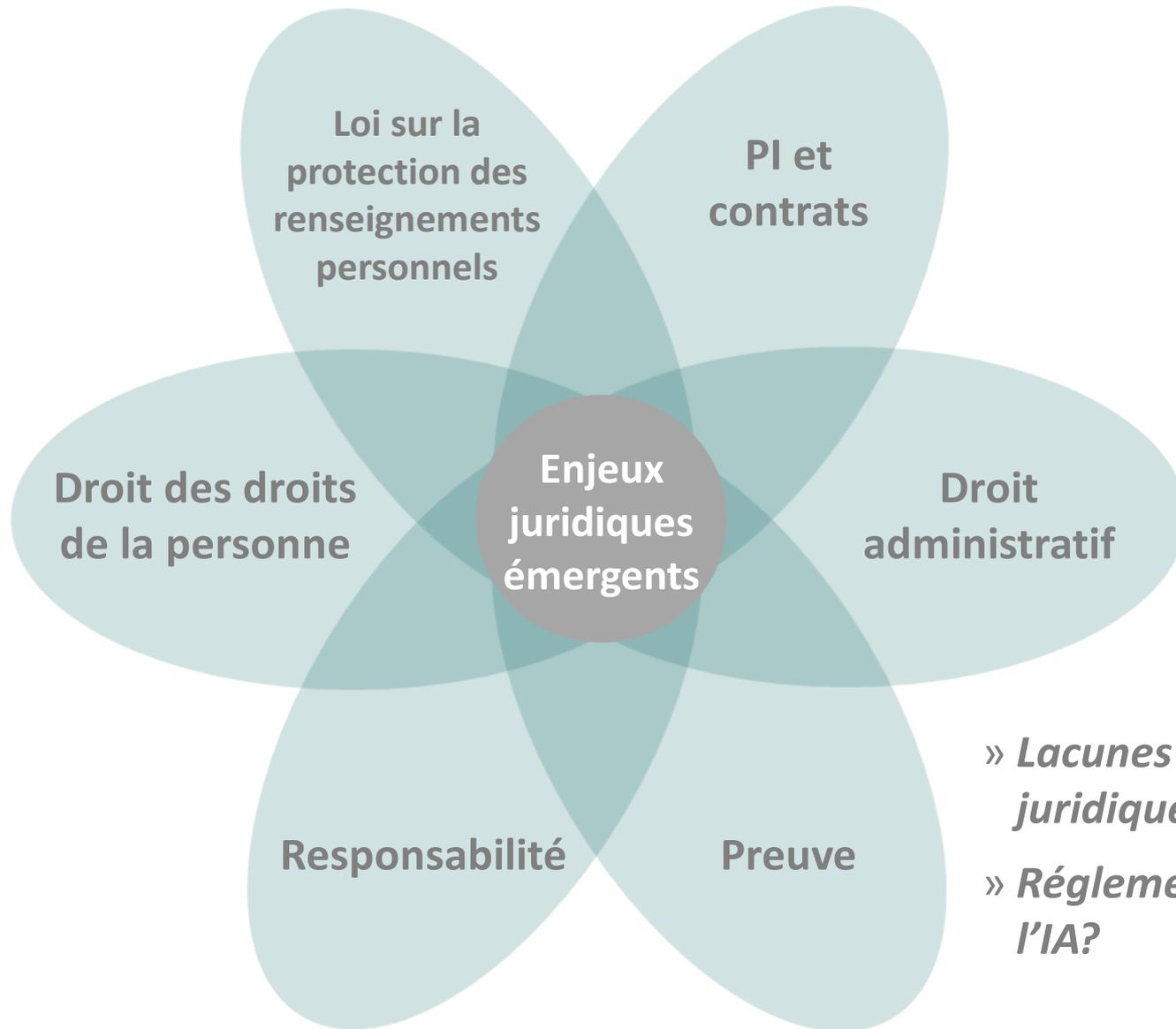
- » protections de l'égalité inscrites dans la Charte

# Quel est le seuil?

*Les considérations juridiques et **éthiques** mènent-elles  
à des conclusions différentes?*



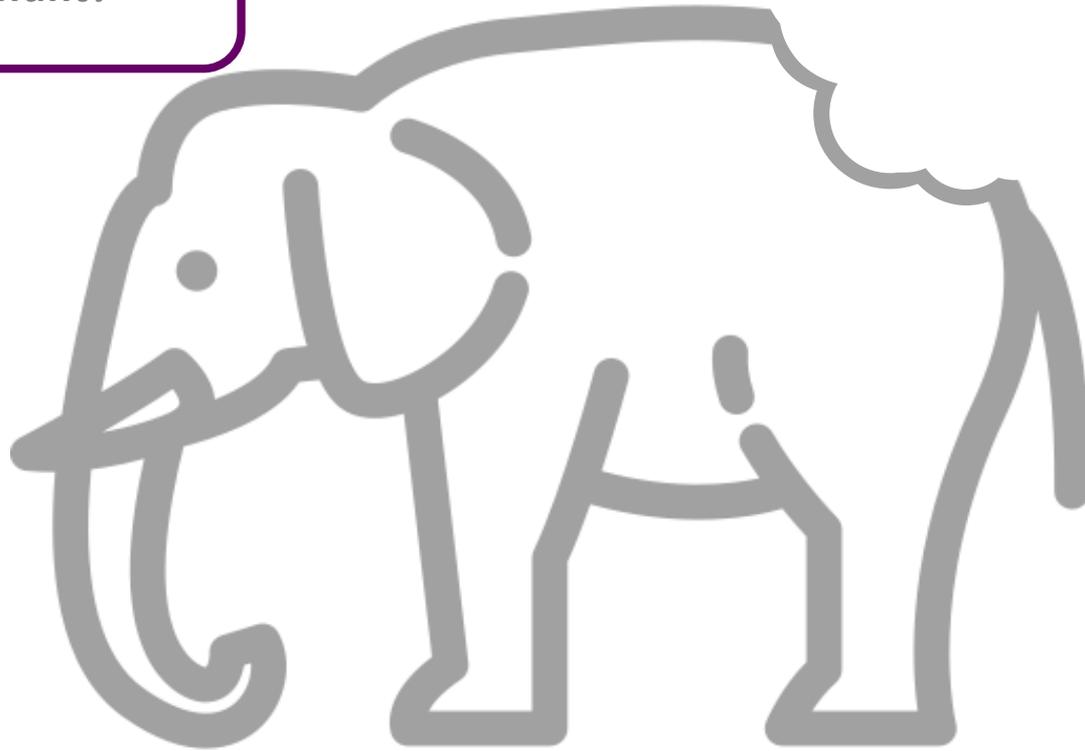
# Suffisance des cadres et protections juridiques actuels



- » *Lacunes dans les cadres juridiques actuels?*
- » *Réglementation de l'IA?*

# S'engager dans le cycle de vie d'un projet d'IA

*Comment mange-t-on  
un éléphant?*



*Une bouchée à la fois.*

# S'engager dans le cycle de vie d'un projet d'IA\*

## ACTION



### Diagnostiques

#### Diagnostic juridique

En vue de la conception et de l'élaboration  
Signaler les implications juridiques éventuelles pour examen ultérieur (tous les domaines du droit)

#### Diagnostic en matière de gestion des données

Collecte, utilisation, divulgation, conservation, sécurité  
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

#### Stratégie relative aux données

Épuration des données, normes de l'industrie



### Conception du modèle

#### Élaboration et mise à l'essai du modèle

Passer le modèle et les règles en revue pour détecter la présence de :

- Partialité
- Discrimination
- Exigences législatives
- Pertinence
- Décisions intelligibles

Répercussions liées aux rôles du système et de l'humain (approche comportant l'intervention humaine)

Examen des flots de données pour assurer la conformité en matière de protection de la vie privée



### Coffre-fort d'or

#### Fichiers sur le système/modèle

Élaboration et déploiement

#### Fichiers sur le fonctionnement/les résultats du modèle

#### Gestion de la PI

PI utilisée  
PI créée  
Code source



### Contact avec la clientèle

#### Information destinée aux clients

Avis sur la protection de la vie privée/Mises à jour du FRP

Avis sur Internet  
Renseignements supplémentaires

Produits de communication

Notes relatives à la décision

Lettres de décision



### Maintenance

#### Fonctionnement et changements continus

Examen visant à déceler la partialité, la discrimination et autres implications juridiques

Surveillance, essais, assurance de la qualité

Changements apportés à la conception

Gestion/conservation des données

Consultation juridique (continue)

\* Non exhaustif. Voir la Directive sur la prise de décision automatisée pour plus de détails sur des exigences supplémentaires.

# Et maintenant, où allons-nous?



*L'innovation éthique par le biais du développement éclairé et assidu*



MERCI

Questions ou commentaires?

[IRCC.Digital-Numerique.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.Digital-Numerique.IRCC@cic.gc.ca)

[Michelle.Mann@justice.gc.ca](mailto:Michelle.Mann@justice.gc.ca)

# ANNEXE : Principes directeurs

Les principes directeurs doteront IRCC d'une base cohérente pour effectuer des choix stratégiques en ce qui concerne l'utilisation de nouveaux outils et techniques.



1. L'utilisation de nouveaux outils devrait s'accompagner d'avantages évidents pour le public. IRCC devrait utiliser un soutien aux décisions automatisé quand il peut le faire de manière responsable, efficace et efficiente, dans cet ordre.

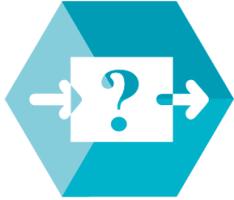


2. Les décisions administratives concernent des gens et sont prises par des gens, même si l'IA entre en jeu. Ce sont des humains, et non des systèmes informatiques, qui sont responsables des décisions.



3. Puisque les décisions d'IRCC ont une incidence importante sur la vie de ses clients et des Canadiens, le Ministère doit accorder la priorité aux approches qui comportent le risque le plus faible.

## ANNEXE : Principes directeurs



4. Les algorithmes « boîtes noires » peuvent être utiles, mais ne peuvent pas être le seul déterminant dans les décisions définitives concernant les demandes de clients.



5. IRCC reconnaît les limites des technologies fondées sur les données et prend toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum les préjugés involontaires.



6. Les agents devraient être informés, et non menés vers une conclusion.

## ANNEXE : Principes directeurs



7. Les humains et les systèmes algorithmiques jouent des rôles complémentaires. IRCC devrait chercher continuellement à optimiser ces rôles et à trouver l'équilibre adéquat pour tirer le meilleur de chacun.



8. En plus de respecter le cadre de protection de la vie privée du Canada, IRCC devrait continuellement adopter des pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée dans un domaine qui évolue rapidement.



9. IRCC doit soumettre tous les systèmes à une surveillance continue pour s'assurer qu'ils sont techniquement adéquats, conformes aux exigences juridiques et en matière de politiques, justes et fonctionnels comme prévu.

## ANNEXE : Principes directeurs



**10. IRCC doit toujours expliquer clairement ses décisions relatives aux demandes de clients.**



**11. IRCC doit équilibrer sa transparence et son besoin de protéger la sécurité des Canadiens.**



**12. Les clients continueront d'accéder aux mêmes mécanismes de recours et le fait qu'IRCC utilise des systèmes automatisés ne devrait pas réduire la capacité d'une personne à miser sur ces recours.**